

## **Dossier hebdomadaire d'aide à la communication de proximité**

Semaine du 26 février au 3 mars 2018

---

édito :

**pour des mesures transitoires d'urgence  
en faveur des sans-abri**

articles :

**gang**

**LUTTE CONTRE LES MARCHANDS DE SOMMEIL**

**les volets sanction et prévention sont à renforcer  
pour lutter efficacement contre ce fléau**

## **Pour des mesures transitoires d'urgence en faveur des sans-abri**

**Question** du sénateur communiste Pierre Laurent sur la situation des personnes sans domicile fixe : M. Pierre Laurent attire l'attention de Mme la ministre des Solidarités et de la Santé sur la situation des personnes sans domicile fixe (SDF) à Paris et ailleurs sur le territoire national. Dans la soirée du jeudi 15 au vendredi 16 février 2018, les quelque 2 000 fonctionnaires et bénévoles qui ont participé à la « nuit de la solidarité » ont recensé au moins 3 624 personnes SDF dans la capitale, selon la mairie de Paris.

Il est à rappeler ici que l'article L. 345-2-3 du code de l'action sociale et des familles dispose que « toute personne accueillie dans une structure d'hébergement d'urgence doit pouvoir y bénéficier d'un accompagnement personnalisé et y demeurer, dès lors qu'elle le souhaite, jusqu'à ce qu'une orientation lui soit proposée. Cette orientation est effectuée vers une structure d'hébergement stable ou de soins, ou vers un logement, adaptés à sa situation ». Or la mairie de Paris estime qu'il manque au moins 3 000 places pérennes dans les accueils d'urgence et en appelle à conjuguer les efforts de l'État et de la Ville.

**La** grande vague de froid qui s'annonce va rendre la situation de plus en plus dramatique. Devant cette situation il faut prendre, dès maintenant, des mesures transitoires d'urgence en faveur des sans-abri, en particulier pour leur logement. La capitale tout comme le reste du territoire national ont besoin d'une politique volontariste en matière d'exclusion munie de moyens bien plus conséquents que ceux actuellement consentis. Il lui demande quelles mesures le gouvernement compte prendre pour mettre celle-ci en place ■

# gang

## **Spinetta est l'auteur remarqué d'un récent rapport de casse de la SNCF.**

Wikipedia nous dit de lui que c'est un « haut fonctionnaire » mais aussi que c'est « le patron le mieux payé de France ».

La contradiction n'est qu'apparente. Spinetta est l'exemple type de cette faune d'énarques qui ont colonisé à partir des années 80 les principaux rouages de la machinerie d'Etat. Des technos passés du côté du fric et que l'on retrouve systématiquement

quement dans tous les rouages de la haute administration en même temps que dans une flopée de conseils d'administration (Alcatel-Lucent, Air France, Alitalia, La Poste, Saint-Gobain, Unilever, GDF Suez, Areva, notamment, pour ce qui concerne Spinetta).

L'Etat, c'est eux, le pouvoir, le vrai, c'est eux. Au nom de quoi Spinetta est devenu un expert es SNCF ? Au nom de cette appartenance à ce gang de petits marquis dont le chef est Macron ■

## LUTTE CONTRE LES MARCHANDS DE SOMMEIL

### **les volets sanction et prévention sont à renforcer pour lutter efficacement contre ce fléau**

#### **Les députés PCF consacrent une niche parlementaire à la lutte contre les marchands de sommeil.**

Car le phénomène des marchands de sommeil, qui profitent des situations de vulnérabilité et du manque de logements pour louer à prix d'or des habitations insalubres, est en développement. Il est déjà très enkysté à Paris et en banlieue, mais aussi dans d'autres métropoles, et même au niveau des centres-bourgs dans les zones rurales. Il affectait jusqu'à présent des ensembles d'habitats collectifs en copropriété, et s'étend désormais aux zones pavillonnaires, au travers des divisions de bâti.

Malgré la loi Alur de 2014, l'arsenal législatif n'est pas au point pour affronter ce fléau, qu'il s'agisse de lutter contre les propriétaires véritablement véreux ou d'encadrer l'action de propriétaires indéliçats, dont l'activité est moins systématique, mais qui de fait participent à condamner à l'insalubrité entre 400 000 et 600 000 logements à l'échelle nationale, avec tous les ans entre 2 000 et 3 000 constats dressés.

Face à cela, l'État, les collectivités et les agences nationales mènent des actions mais se heurtent à de trop nombreuses difficultés. La dernière peine emblématique prononcée à Paris, en février, a retenu une sanction de deux ans de prison avec sursis et de 500 000 euros d'amende contre un marchand de sommeil qui possédait 60 logements, pour lesquels il a touché 6,7 millions d'euros lors de son expropriation par la Ville en 2014...

Les députés communistes proposent deux axes majeurs. Celui des sanctions contre les marchands de sommeil, que l'on propose de durcir, via le doublement de 5 à 10 ans de la peine qui leur interdit, dès lors qu'ils sont condamnés, de pouvoir

racheter des biens. Nous proposons également de baisser de 50% la valeur d'un bien appartenant à un marchand de sommeil quand il est exproprié. La puissance publique est trop souvent confrontée à des rachats à des prix infernaux pour des logements en situation de péril.

Le deuxième axe est celui de la prévention, en donnant par exemple le pouvoir aux maires de faire des travaux d'office sur la base de la mise en réserve des aides au logement quand des procédures sont ouvertes contre des marchands de sommeil. Ou encore la possibilité pour les communes d'avoir connaissance de l'identité des personnes physiques et surtout morales des acheteurs d'un bien, car des démarches de contournement de la loi permettent aux marchands de sommeil d'acquiescer des biens sans que les pouvoirs publics en aient connaissance. Enfin, nous appelons à ce que, quand un immeuble insalubre est vendu aux enchères, l'acquisition soit conditionnée à une obligation de travaux.

L'accueil en commission a été unanimement favorable sur le fond, de la part de tous les groupes politiques, note le député PCF Hubert Wulfranc. Mais la majorité LREM s'est cachée derrière le projet de loi Elan en préparation sur le logement, et appelle à retravailler et éventuellement intégrer nos articles en mai. Il y a une volonté de récupération politique, une ambition de dire « c'est nous qui faisons, pas les autres », ce qui a soulevé un tollé en commission, les initiatives parlementaires étant systématiquement tuées dans l'œuf par la majorité. Toutes nos propositions de loi ont d'ailleurs été pour l'instant remises. Mais on ne va pas en rester là.

Je pense que nous avons la faculté de faire avancer les articles déposés. Les élus PCF vont continuer à les défendre dans l'Hémicycle le 8 mars ■